



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 702

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 702 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2021* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020. Ce règlement fixe les tarifs pour divers services, permis, activités et locations de locaux et plateaux sportifs. Il remplace le règlement n° 695 et ses modifications.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 16 décembre 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier